Conseil Administratif du 27 septembre 2010 AÉDIROUM

Université de Montréal

Sébastien Lavoie-Courchesne Secrétaire

1 Ouverture

Michaël Cadilhac propose l'ouverture, François Saint-Jacques l'appuie. La séance est ouverte à 12h35.

2 Adoption de l'ordre du jour

Jean-Cristoph Dury propose l'adoption, Émile Plourde appuie ce dernier. Michael Blondin propose d'apporter une modification, à savoir l'ajout des points "Orientations" et "Accréditation" entre les points 5 et 6. Émile Plourde appuie la proposition, elle est acceptée.

3 Présentation

Michael Blondin lit un texte sur la présentation de l'AÉDIROUM et nous invite à aller lire la charte de l'association présente sur le site internet de l'association. Il décrit ensuite les postes de chacun.

4 Finances

Étant donné l'absence du trésorier Jérémy Van Doorn , il n'y a pas de compte-rendu des finances. Philippe Lamontagne propose qu'on donne le droit de parole aux observateurs, Jean-Cristoph Dury appuie la proposition. Rébecca Lapointe amène le point de faire payer les associations invitées aux 5 à 7, puisqu'ils nous font payer de l'argent pour eux. On y répond par le fait que les associations sont invitées et qu'il faut payer de toute façon. Sébastien Lavoie amène le point de prêter le permis d'alcool à l'association de mathématiques et statistiques pour le 30 septembre, et le fait de les faire payer. La réponse est que nous payons déjà le prix maximum pour le permis d'alcool et c'est un jeudi que nous avons réservé et que nous n'utilisons pas. Michaël Cadilhac amène le point du permis d'alcool pour les vins et fromages.

5 Camp de formation de la FAÉCUM

Michael Blondin donne un cours résumé de la fin de semaine du camp de formation de la FAÉCUM , et met les documents pris pendant la fin de semaine à prêter pour ceux qui veulent les lire.

6 Orientation de l'asso

Michael Blondin débute une discution sur l'implication de l'association dans différents sujets. Michael Cadilhac amène le point du courriel qui a été transmis à l'association pas un membre de cycle supérieur concernant les beignes et cafés et les autres activités de l'AÉDIROUM. Patrick Baril Robichaud amène le point d'inviter les membres aux conseils d'administration, à savoir si on devrait rendre les conseils élargis publiques ou non, on y répond par le fait que selon la charte, nous sommes obligés d'accepter les gens, mais nous ne sommes pas obligés de rendre la date publique. Rébecca Lapointe amène le point de mettre la date sur le site internet suivant cette réponse. Sébastien Lavoie revient sur le point de courriel après l'avoir trouvé, Rébecca Lapointe amène le point de répondre sans en discuter avec le reste du conseil.

Philippe Lamontagne propose que tout courriel passe d'abord par le président de l'association avant d'être envoyé. Michaël Cadilhac appuie cette proposition. Michaël Cadilhac amène une modification que tout le monde voit le courriel avant l'envoi, Émile Plourde et Louis-Philippe Blais appuient et ce dernier amène le point d'avoir une personne qui retransmet le courriel. Sébastien Lavoie amène le point qu'il ne faut pas qu'une seule personne décide de tout, au cas où cette personne ne puisse pas répondre dans un temps résonnable. Patrick Baril Robichaud amène le point d'importance des courriels, et si la proposition originale devrait s'appliquer à tous les courriels ou non. Sébastien Lavoie propose de

remplacer "Président" par "au moins une autre personne du conseil exécutif". Philippe Lamontagne relit la nouvelle version. Émile Plourde appuies cette nouvelle version. Il n'y a pas de vote sur l'ammendement, et il passe. François Saint-Jacques amène le point d'ajouter le point à la charte, il est décidé de ne pas l'ajouter à la charte, mais de le respecter en tant que conseil exécutif de l'association. Michaël Cadilhac ammende le fait que ce soit seulement les courriels qui demande une position de l'association. Émile Plourde appuie ce nouvel ammendement. Philippe Lamontagne relit la nouvelle version de la proposition. Il n'y a pas de vote sur la proposition ammendée et elle est adoptée et mise par écrit par Philippe Lamontagne :

« Que tout courriel sortant de l'association étudiante concernant la position de l'association soit d'abord appuyé par au moins un autre membre du conseil exécutif et soit envoyé de l'adresse courriel de l'association. »

7 Accréditation

Michael Blondin décrit ce qu'est l'accréditation de l'assocition. Une longue discution s'ensuit, terminant sur le fait que nous manquons d'informations et que le point reviendra à un Conseil Administratif ultérieur.

8 Assemblée Départementale

Le président donne les informations concernant l'Assemblée Départementale du Département d'Informatique et de Recherche Opérationnelle , et qu'il serait bien que les membres du Conseil Administratif y participent.

9 Évaluation de mi-session

Michael Blondin décrit ce que sont les évaluations de mi-session. Il y a des discutions sur la pertinence des évaluations de mi-session, sur le fait que certains professeurs ne veulent pas se faire évaluer. Michael Blondin revient sur le nom réel qui a été donné auparavant : rétroaction de mi-session, et les noms des points amener par cette rétroaction : points forts et points à améliorer Une nouvelle discution sur le fait de créer un comité pour vérifier la forme de la rétroaction commence, ainsi qu'une sur la position de l'association, à voir le fait d'en faire, auquel on conclut que le Conseil Administratif est pour.

Étant donné un léger manque de temps, on propose de continuer se point par courriel avant l'Assemblée Départementale

10 Horaire des conseils

On décide d'aussi continuer le point en courriel pour trouver une plage horaire pour les Conseil Administratif.

11 Varia

Michaël Cadilhac amène le point d'un micro-onde au salon des étudiants gradués au 6ème étage. Un autre point à débattre par courriel.

12 Clôture

Michaël Cadilhac propose la clôture, Louis-Philippe Blais l'appuie. La séance est levée à 13h57.